

### Contrôle de l'activité

---

- 9.1.009 Il est effectué par les commissions régionales des jeunes.  
Pour les épreuves en groupe, il est fortement souhaité de faire courir les féminines ensembles.

### Développements

---

- 9.1.010 Tableau récapitulatif des développements autorisés en école de vélo

	Route	Vitesse	Cyclo cross	Adresse	Piste	VTT	BMX
<b>Baby Vélo</b>	<b>Compétitions interdites – Développement maximal autorisé : 5,60m</b>						
Pré licenciés	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Poussins	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Pupilles	5.60m	5.60m	Libre	5.60m	5.60m	Libre	Libre
Benjamins	6.40m	6.40m	Libre	6.40m	6.40m	Libre	Libre
Minimes	7.01m	7.01m	Libre	7.01m	6.71m	Libre	Libre

### Equipement vestimentaire – sécurité

---

- 9.1.011 Le port du casque homologué et des gants est obligatoire.

### Matériel

---

- 9.1.012 Pour les épreuves du calendrier régional, tous les types de vélo sont autorisés (suivant décision du comité régional) de la catégorie Pré licenciés à la catégorie Benjamins.  
Pour les minimes, le vélo traditionnel est fortement conseillé.
- 9.1.013 Les vélos ne doivent comporter aucun additif (les courroies sont interdites sur les pédales automatiques, les prolongateurs sont interdits)
- 9.1.014 Le vélo de VTT est autorisé sur toutes les épreuves (route, adresse, cyclo-cross et piste) à condition de respecter le développement maximum autorisé (sauf épreuve cyclo-cross ou le développement est libre).
- 9.1.015 Le changement de vélo au cours d'une même épreuve est possible suivant la décision du comité régional.
- 9.1.016 Les roues doivent être standards et **UNIQUEMENT** à rayons.
- 9.1.017 Les concurrents dont les vélos de VTT ont des guidons qui dépassent 50 cm de largeur prendront le départ en dernière ligne.
- 9.1.018 L'utilisation de moyens de communication est interdite en école de vélo.

### Ravitaillement

---

- 9.1.019 Un bidon est autorisé uniquement à partir des benjamins.
- 9.1.020 Le ravitaillement à pied n'est possible que pour les minimes sur décision du collègue des arbitres.